

## Le SPANC

### L'assainissement non collectif

Vous n'êtes pas desservi par le « tout à l'égout », vous devez disposer d'un système d'assainissement non collectif : fosse septique, fosse toutes eaux, épandage...

### Pourquoi un SPANC ?

Il est difficile de savoir si son installation est efficace. Parfois, elle semble fonctionner correctement et des effluents pollués sont rejetés dans la nature.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) permet d'assurer le suivi des installations afin de préserver l'environnement.

Les missions du SPANC sont :

- **Conseils et assistance** grâce à des techniciens spécialisés
- **Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter** : du projet aux travaux
- **Contrôle des installations existantes** : diagnostic initial, puis contrôle tous les 10 ans

## Le diagnostic

### Le diagnostic initial obligatoire

C'est un recensement de toutes les installations qui n'ont jamais été contrôlées par le SPANC.

La Communauté de communes a confié ces diagnostics, à l'entreprise spécialisée : **PURE Environnement**

Ce contrôle se décompose ainsi :

- réception d'un avis de passage
- visite d'environ 30 minutes
- repérage des équipements en place
- vérification du bon fonctionnement de l'installation
- rédaction d'un rapport



A l'issue du diagnostic, une estimation précise du fonctionnement de votre système aura été faite. Le rapport vous sera adressé.

4 000 foyers concernés

## Vos obligations

### Quelles sont vos obligations ?

Vous devez disposer d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement.

Après le **diagnostic initial obligatoire**, en cas de pollution avérée, vous devrez engager des travaux de réhabilitation de votre installation dans les 4 ans.

Le SPANC pourra vous aider à trouver la meilleure solution technique.

### La redevance d'assainissement non collectif

Comme pour l'assainissement collectif, le SPANC fait l'objet de redevances, spécifiques à ses missions, qui servent à équilibrer les finances du service.

Tarif du **diagnostic initial** : 85 €.

## Conseils et assistance

### Le conseil et l'assistance

Pour toutes **questions sur les visites de diagnostic** (modifications de rendez-vous, renseignements sur le déroulement de la visite...) : **Pure Environnement**



#### Contrôleurs

**Pierre AMBLARD** 06 75 02 43 51  
**Morgane GAGNEPAIN** 07 79 80 58 36  
**Kévin METAYER** 06 09 40 51 36  
**Pure Environnement** 05 53 99 47 83

Pour toutes questions sur une installation neuve ou à réhabiliter ou pour un contrôle pour une vente immobilière ; le SPANC est à votre disposition au 05 63 95 56 00 ou à [spanc@terresdesconfluentes.fr](mailto:spanc@terresdesconfluentes.fr).